



DECISION N° 114-2023

LOCATION D'UN LOCAL SITUE 10 Ter, RUE DE L'AVENIR
ZONE DE LA BLAUDERIE
SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

Le Maire de Sèvremont

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 31 mai 2023 (D16.06.2023 - DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE) par laquelle le conseil municipal a chargé le maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

Vu le souhait de Monsieur Pierre CLOCHARD de renouveler le bail

DECIDE

Article 1 : de louer un local situé 10 ter rue de l'Avenir, zone de La Blauderie (parcelle cadastrée ZI 37), sur la Commune déléguée de La Flocellière à l'entreprise P2S représentée par Monsieur Pierre CLOCHARD, du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, selon la formule du bail commercial de courte durée :

- Local d'une superficie de 206,58 m² (1 pièce).

Article 2 : de fixer le loyer mensuel à 480 € TTC (400€ HT).

Article 3 : la présente décision sera inscrite dans le registre des délibérations ouvert à cet effet. Original sera adressé à la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte.

Le 9 Novembre 2023

Jean-Louis ROY
Maire de Sèvremont



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SÈVREMONT

4, rue De La Rochejaquelein - LA FLOCELLIERE - 85700 SÈVREMONT
Téléphone : 02.51.57.22.19 - Courriel : secretariat.general@sevremont.fr